

L'EMIGRATION DES COMPETENCES VERS L'EUROPE EST-ELLE INEVITABLE ?

Dr Mohamed Bouhezza et Ahmed Aghrout

Faculté des S^s. Eco. et S^s.Gestion

Université de Sétif

Résumé:

A la lumière des mutations que connaît le monde, les besoins en main d'œuvre qualifiée dans les pays d'accueil ne peuvent être satisfaits par eux seuls au moins pour trois raisons: déficit chronique par le vieillissement de la population; recyclage long et coûteux d'un personnel peu enclin à retourner aux bancs de l'école; émigrations vers le continent américain.

L'objet de cette étude est d'explorer les voies et moyens permettant d'atténuer les effets de l'émigration sur le l'Algérie, en essayant d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes: quelle est l'étendue de la fuite du capital humain qualifié? Quelles sont les actions à entreprendre pour créer un environnement favorable à la fixation de ces cadres chez eux ? Que peuvent faire les pays de l'UE pour encourager l'investissement et la démocratisation de la vie dans les PVD.

المخلص:

على ضوء التحولات التي يشهدها العالم من سقوط الكتلة الشرفية وتفوق اقتصاد السوق في إطار سيرورة العولمة والشمولية على جميع الأصعدة، فالاحتياجات في اليد العاملة المؤهلة للدول المستقبلية لا يمكن تلبيتها بنفسها وذلك لعدة أسباب نذكر منها العجز الدائم في اليد العاملة بسبب التقدم في السن لشعوبها؛ التكوين الطويل والمكلف للأفراد والذين لا يرغبون فيه؛ الهجرة نحو القارة الأمريكية.

فالغرض من هذه الدراسة هو تبيان السبل والوسائل التي تسمح للوصول إلي آثار الهجرة على التنمية من خلال معرفة مدى تسرب الرأسمال البشري في الجزائر، وكذا الإجراءات المتبعة من قبل هذه الأخيرة لخلق المناخ المناسب لإبقاء الإطارات داخل الوطن من جهة، و ما يجب أن تقوم به دول الإتحاد الأوربي لتشجيع الاستثمارات وبناء الديمقراطية في هذه البلدان من جهة أخرى.

Introduction

Le vingtième siècle s'est caractérisé par un flux continu de main d'œuvre non qualifiée du Sud vers le Nord. Ce phénomène a été un facteur essentiel dans la prise de conscience des peuples colonisés pour revendiquer leur indépendance. Il a aussi financé le développement de ces pays par le transfert d'une partie de leur revenu vers le pays d'origine et, enfin, il a participé à la libéralisation et à la construction de l'Europe actuelle. Cette migration qui s'adapte de plus en plus aux nouveaux besoins des pays d'accueil n'est pas sensiblement ralentie par les mesures restrictives pratiquées par ces pays.

A la lumière des mutations que connaît le monde actuel et qui se caractérisent principalement par l'effondrement du bloc socialiste d'une part, et par la suprématie de l'économie de marché – dans le cadre du processus de mondialisation et de globalisation – d'autre part, s'est développée une nouvelle forme de migration qu'on appelle communément la 'fuite des cerveaux'. Cette mobilité de personnes originaires de pays en développement 'désigne en général l'émigration permanente ou de longue durée de personnes qualifiées auxquelles leur propre société a consacré un investissement considérable en éducation'¹.

Il est nécessaire d'insister sur le fait que les besoins en main d'œuvre qualifiée des pays d'accueil ne peuvent être satisfaits et ce pour trois raisons au moins:

- Déficit chronique par le vieillissement de la population des pays développés;
- Recyclage long et coûteux d'un personnel peu enclin à retourner aux bancs de l'école;
- Emigration vers le continent américain.

D'une façon générale, les entreprises se retournent vers l'étranger pour recruter une main d'œuvre qualifiée, peu coûteuse et docile. Pour l'Union Européenne (UE), la satisfaction de ces besoins sans cesse croissants se fait notamment dans les pays de l'Est (proximité géographique et culture similaire) ou dans les pays du bassin méditerranéen. L'élargissement de l'UE va sans doute accélérer ce processus en puisant dans l'apport des deux régions en particulier.

Cette mobilité de personnes hautement instruites se fait au détriment des pays d'origine qui ont engagé des investissements importants pour leur formation. Ce phénomène est particulièrement distinctif en Algérie qui vit une crise multidimensionnelle depuis plus d'une décennie. Cette tendance est à même de créer une situation qui n'est pas à son avantage tant que l'Algérie continue d'être un pays pourvoyeur de main d'œuvre.

L'objet de cette étude est d'explorer les voies et les moyens qui permettent d'atténuer les effets de l'émigration Sud-Nord sur le développement de l'Algérie. Cela se fera à travers la revue et l'analyse des points suivants:

- L'étendue de la fuite du capital humain qualifié en l'Algérie;
- Les actions à entreprendre par l'Etat algérien pour créer un environnement favorable à la fixation de ces cadres chez eux ;
- Le rôle de l'UE pour encourager l'investissement et la démocratisation de la vie dans ces pays sous-développés (délocalisation vers ces pays, encadrement du système éducatif, encadrement associatif pour développer une société civile organisée, à même de moraliser la vie politique).

Historique de l'émigration

Le phénomène de l'émigration dans le grand Maghreb, y compris l'Algérie, vers l'occident et plus précisément vers la France, revient en réalité au début du 20^e siècle. A l'époque, l'émigration était obligatoire et ce par la mobilisation dans l'armée française d'une partie des jeunes algériens pour participer à la première guerre mondiale (1914-1918). Ainsi cette émigration visait la réalisation de deux objectifs: le renforcement de l'armée française et le ressourcement en main-œuvre pour satisfaire la demande croissante du secteur industriel (civil et militaire)². Ce phénomène a pris globalement le même rythme jusqu'au lendemain de la deuxième guerre mondiale, période où les pays européens ont connu des activités économiques intenses indispensables à la reconstruction de leurs économies.

Par contre, pendant la guerre de libération de l'Algérie, on a pu remarquer que plusieurs familles et individus de la société algérienne ont quitté le pays, et se sont installés dans les pays voisins et en France à la recherche du travail et de la sécurité. Ce fait a connu une continuité après l'indépendance de l'Algérie jusqu'à 1968 – date de la révision des accords d'Evian et la décision du gouvernement algérien

de mettre fin à cette émigration. A cela s'ajoute également la crise économique apparue en Europe durant les années 1970.³

Malgré cela le phénomène de migration a persisté d'une façon illégale ou clandestine. Mais avec un rythme moins accentué compte tenu des obstacles imposés par les deux gouvernements algérien et français. La chose qui a caractérisé toute cette période c'est que le type de l'émigration a touché, d'une façon générale, la main-œuvre simple, autrement dit non qualifiée et non formée, vu la situation qu'a connue le pays auparavant: la misère, l'analphabétisme et la marginalisation.

Durant les décennies soixante-dix et quatre-vingt, ce phénomène migratoire a continué mais cette fois-ci il a touché différentes catégories de la société (main d'œuvre simple, universitaires, cadres...). Et en l'absence d'une législation dans ce domaine en Algérie, l'émigration a pris des formes différentes: l'émigration clandestine pour les simples ouvriers; l'émigration des étudiants qui partent en formation et ne retournent plus; et la fuite des cadres. A cet effet, on peut dire que cette émigration n'a pas touché la France uniquement, mais elle s'est étendue à d'autres pays européens tels- que l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, certains pays de l'Est ainsi que les Etats Unis et le Canada. Il y a lieu de signaler qu'en absence d'une politique nationale rigoureuse en matière de formation et d'émigration, l'Algérie a perdu beaucoup de ses cadres et compétences formés à l'étranger. C'est pour cela qu'on a pu constater que beaucoup d'étudiants sont restés à l'étranger.

Le phénomène de l'émigration s'est davantage accentué durant la dernière décennie à cause de la crise politique qui a profondément secoué et déstabilisé l'Algérie après l'interruption du processus électoral.

L'émigration vers l'Europe et ses motivations

Le résultat qu'on a tiré des principaux motifs cités ci-dessus, et si on considère que les pays du Maghreb ont les mêmes caractéristiques, le nombre des émigrés a atteint, selon les statistiques disponibles, en 1995 dans les pays de l'UE plus de 2 millions comme l'indique le tableau ci- après.

Tableau 1: Les émigrés du Maghreb dans la Communauté européenne en 1995⁴ Unité: 1000

	<i>Algérie</i>	<i>Maroc</i>	<i>Tunisie</i>	<i>Maghreb (Total)</i>
EU (Total)	653.6	1,125	296.8	2,076.0
France	614.2	572.7	206.3	1,393.2
Belgique	10.0	144.0	5.7	159.7
Allemagne	19.1	82.4	27.4	128.9
Hollande	0.9	158.7	2.1	161.7
Espagne	3.2	63.9	0.4	67.5
Italie	4.5	95.6	50.4	150.5
Royaume Uni	4.0	7.0	1.0	12.0

Source: Eurostat, *Statistics in Focus-Population and Social Conditions*, n° 2, 1996, et n° 3, 1998.

Une première lecture de ce tableau nous révèle un certain nombre de remarques. Le taux plus élevé des émigrants revient au Maroc. Quant à la répartition des émigrés maghrébins dans la Communauté européenne, on constate que la France absorbe la partie la plus grande par rapport aux autres pays. Cela est dû purement et simplement à des considérations historiques géographiques. Ces taux ont atteint respectivement 94 %, 51 % et 69 % pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Par contre, ces taux régressent par rapport aux autres pays de la Communauté, et varie d'un pays à un autre.

Cependant, ces chiffres ne donnent pas une idée assez précise sur l'importance des personnes qualifiées. Au fait, c'est un problème qui se pose à un niveau international. Mêmes les organisations spécialisées, comme par exemple le Bureau International du Travail, n'ont pas pu produire des statistiques qui renseignent sur l'ampleur du problème. Des recherches ont certainement été conduites dans ce contexte, mais ne concernent que quelques pays. Au niveau Africain, pour la période 1985 et 1990 le chiffre de 60,000 professionnels (docteurs, enseignants universitaires, ingénieurs, etc.) a été avancé lors de la conférence organisée par la Commission Economique pour l'Afrique du 22 au 24 février 2000 à Addis-Abeba.⁵ La même source, se basant sur quelques cas, indique que 60 % de l'ensemble des médecins ghanéens formés durant les années 80 ont quitté le pays. Au Soudan, 17 % des médecins et des dentistes, 20 % des enseignants universitaires et 30 % des ingénieurs avaient déjà quitté leur pays en 1978 pour aller travailler ailleurs⁶.

Quant aux causes de l'émigration, elles sont nombreuses et différentes selon chaque catégorie sociale. Si le simple citoyen cherche à trouver un travail pour satisfaire ses besoins de vie quotidienne, le cadre est beaucoup plus exigeant. En général, les motifs de l'émigration pour lui sont:

- Le manque de débouchés à cause de la régression des investissements;
- La bureaucratie et le climat politique défavorable;
- Le manque des moyens et outils nécessaires pour la recherche et le développement.

Du côté des pays occidentaux en général et les pays européens en particulier, les raisons d'accueil de ces cadres venant de la rive Sud de la méditerranée, sont les suivantes:

- Besoin en cadres et en chercheurs qualifiés en particulier;
- La régression des investissements dans les pays d'origine;
- Le vieillissement de la population dans les pays d'accueil.

Il est clair que les pays développés sont en mesure de pourvoir les cadres et chercheurs immigrés en moyens qui ne peuvent être disponibles dans leurs pays d'origine. A titre d'exemple, les universités occidentales réservent une grosse part de leur budget à la recherche scientifique, chose qui n'est pas de cette dimension dans les pays en développement. Les Etats Unis d'Amérique par exemple détiennent le plus grand nombre de centres de recherche dans le monde. C'est pour cela qu'ils sont en position d'absorber le maximum de cadres. Cependant, l'émigration a son coût. Nous essaierons dans les sections qui suivent de retracer les sommes d'argent affectées pour la formation des étudiants en Algérie.

Les cadres formés et les budgets consacrés

Les politiques suivies par l'Algérie au niveau de l'enseignement et de la formation ont instauré leur principe initial dans le cadre du développement global du pays à travers les plans quadriennaux 'lutte contre l'analphabétisme et démocratisation de l'enseignement'. La charte nationale indique que 'l'éducation constitue l'assise irremplaçable de développement de la sensibilité chez l'homme, de formation et d'affirmation de la personnalité du citoyen, elle constitue le point de départ de toute vie intellectuelle fructueuse'.

Les résultats obtenus dans ce sens confirment les choix et les priorités arrêtés par l'Etat dans ce domaine, c'est à dire passer d'un

alphabétisme avancé à un stade où l'instruction est devenue l'apanage du plus grand nombre de citoyens. Depuis l'indépendance, l'éducation en Algérie se présente clairement comme un secteur d'investissement privilégié, bénéficiant d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics. Les principales actions sont portées sur:

- L'extension des capacités d'accueil des structures éducatives;
- La formation et le recrutement des enseignants; et
- La disponibilité d'un matériel pédagogique adapté aux réalités nationales.⁷

Le budget consacré à l'éducation nationale représente une part importante du budget général de l'Etat. On revient sur ce point ci-après. Il convient de noter également que le droit à l'éducation est un droit constitutionnel. L'école algérienne obéit à cinq principes cardinaux, à savoir:

- Tout citoyen a droit à l'éducation et à la formation;
- L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans révolus;
- L'Etat garantit l'égalité des conditions d'accès à l'enseignement post-fondamental;
- L'enseignement est assuré en langue nationale; et
- L'enseignement est gratuit à tous les niveaux quel que soit le type d'établissement fréquenté.⁸

Donc pour la concrétisation de cette politique, si on prend le secteur de l'enseignement supérieur comme exemple, on remarque que le nombre des étudiants ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 2: Evolution des étudiants inscrits en graduation durant la période 1989 - 2000

Années	89/90	91/92	93/94	95/96	97/98	99/00
Nombre des étudiants	181 350	220 878	238 090	252 347	339 518	407 995
% / année passée	-	22	8	6	34	20

Source: Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Annuaire Statistique (Alger: MERS, 1999/2000), p. 14.

Une première lecture de ce tableau fait apparaître une évolution continue du nombre d'étudiants inscrits chaque année. Ce taux a atteint le pic durant l'année universitaire 1997/1998. Ces effectifs sont

Revue des Sciences Humaines Dr Mohamed Bouhezza et Ahmed Aghrout
encadrés par un nombre important d'enseignants de grade différents. Ces derniers, eux aussi, ont enregistré une évolution durant la même période, comme l'indique le tableau 3.

Tableau 3: Evolution des effectifs des enseignants dans l'enseignement supérieur en Algérie durant la période 1988 – 2000

Années	88/89	90/91	92/93	94/95	96/97	98/99	99/00
Professeurs	490	636	726	658	714	889	950
M.C.	863	907	822	742	1147	1495	1612
M.A.C.C.	1 399	2 070	4 231	4 911	5 565	6 366	6 632
M.Assistants	6 567	7 239	5 431	5 515	4 993	5 564	6 275
Assistants	4 868	4 319	3 140	2 767	2 162	1 946	1 991
Total	14 187	15 171	14 350	14 593	14 581	16 260	17 460

Source: Salah Fellahi, 'L'évolution structurelle de l'université algérienne et ses effets sur l'enseignement supérieur en Algérie', communication présentée au Colloque International sur *Le Programme d'Ajustement Structurel et ses Effets sur les Secteurs de l'Enseignement et la Santé*, Université de Batna, 20-22 novembre 2000, p. 4.

Il y a lieu de remarquer que durant la période 92/93 - 94/95, le nombre d'enseignants de rang magistral a diminué. Cela s'explique par le départ de certains enseignants à l'étranger suite aux événements sanglants qu'a connus l'Algérie durant cette période. A cet effet, malgré les efforts consentis dans ce domaine, on remarque que le taux d'encadrement en Algérie reste toujours en deçà des besoins . On peut connaître ça à travers le tableau 4.

Tableau 4: Evolution du taux d'encadrement des étudiants universitaires durant la période 1989 - 2000

Années	89/90	91/92	93/94	95/96	97/98	99/00
Professeur	361.5	325.8	334.9	378.9	410.5	429.5
M.C.	200.4	254.8	275.2	263.1	257.6	253.1
M.A.C.C.	92.6	72.3	51.1	48.5	57.2	61.5
M.Assistants	26.5	36.4	47.7	50.1	61.4	65.0
Assistants	42.6	57.8	80.5	98.7	154.5	204.9
Total	12.5	15.2	16.8	17.5	21.5	23.4

Source: MESRS, (1999/2000), op. cit., p. 19.

On constate selon ce tableau que le taux d'encadrement dans l'université algérienne reste toujours en deçà des normes mondiales. Ces normes sont de l'ordre de 40 %, 12 % pour les professeurs et

l'ensemble des enseignants alors que ce dernier est de 27 % pour l'année universitaire 2001/2002, et ce malgré l'augmentation enregistrée chaque année.⁹ Cela est dû à plusieurs raisons, citons par exemple:

- Augmentation du nombre d'étudiants d'une année à l'autre;
- Le non encouragement de la recherche et le manque d'aide aux enseignants pour finaliser leurs travaux;
- L'émigration enregistrée dans les corps des professeurs et des maîtres de conférence; et
- Le manque de motivation du corps enseignant en général et les enseignants de l'enseignement supérieur en particulier.

A cet égard la question qui se pose est de savoir ce que l'Etat a réservé l'Etat pour ce secteur. En effet, la formation du corps des enseignants universitaires a contraint l'Etat algérien à consacrer des sommes énormes, étant donné que le financement de l'enseignement supérieur est toujours assuré des ressources publiques, malgré les changements spectaculaires connus à travers le monde où on trouve des modèles de financement variés: public, privé et philanthropiques. A cet effet, on peut connaître les budgets de fonctionnement et d'équipement à travers les tableaux suivants (5, 6 et 7).

Tableau 5: Evolution des crédits du budget de fonctionnement alloués à l'enseignement supérieur durant les années indiquées

Unité : 1000 Dinar algérien (D.A).

<i>Années</i>	1994	1996	1998	2000	2001
Budget de l'Etat	355 900	547 000	771 721	965 328	1 836 294
L'enseignement supérieur	14 657	19 559	24 306	38 580	43 591
% ES / BFE	4,11	3,57	3,15	3,99	2,37

Source: Chiffres tirés du *Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire*, n° 33 (1992), 82 (1997) et 89 (1999).

D'après ce tableau, on constate que malgré l'augmentation dans les chiffres annuellement enregistrés, on trouve que la part du budget de fonctionnement de l'enseignement supérieur par rapport au budget de fonctionnement de l'Etat diminue d'une année à l'autre, durant les années d'études. Ce taux a régressé de 4,11 % en 1994 à 2,37 % en l'an 2001. Ce qui a eu inévitablement un effet négatif sur le bon fonctionnement des différents corps de l'enseignement supérieur. Quant au budget de l'équipement, on peut le connaître d'après le tableau qui suit.

Tableau 6: Evolution des crédits du budget d'équipement alloués à l'enseignement supérieur durant les années indiquées Unité : 1000 D.A

Années	1994	1995	1996	1997
B. d'équip. Etat	275 800	261 500	275 200	316 400
Ense. supérieur	11 500	10 100	9 800	10 100
% ES / BEE	4,16	3,86	3,56	3,19

Source: Salah Fellahi, (2000), op. cit., p. 13.

Selon les chiffres indiqués dans ce tableau, on remarque que la part de l'enseignement supérieur dans le budget d'équipement de l'Etat, durant les années indiquées, était en régression, malgré le nombre progressif des étudiants inscrits chaque année, chose qui va influencer négativement sur le côté pédagogique pour l'ensemble des établissements universitaires. Quant à la répartition du budget global (fonctionnement et équipement) de l'enseignement supérieur entre les différentes directions, celle-ci s'est faite de la manière suivante.

Tableau 7: Evolution des crédits de l'enseignement supérieur durant les années indiquées¹⁰ Unité :1000 D.A

Années	Crédits définitifs	Etablissements d'enseignement Supérieur		Administration centrale		Œuvres universitaires	
	Montant	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1985	2 944 372	1 653 500	56,16	790 872	26,86	500 000	16,98
1990	5 643 945	3 358 229	59,50	83 716	1,48	2 202 000	39,02
1995	17 935 744	10 043 805	56,00	1 109 538	6,19	6 782 401	37,81
1999	35 067 709	16 106 597	45,93	5 901 512	16,83	13 059 600	37,24

Source: Direction des Finances et des Moyens (MESRS).

Les chiffres indiqués par le tableau 7 montrent explicitement le rythme d'augmentation des crédits consacrés au financement de l'enseignement supérieur. Les établissements pédagogiques viennent en tête. Ils sont suivis des établissements des œuvres universitaires, et enfin l'administration centrale (y compris les centres de recherches) dont le budget de cette dernière sont inclus depuis 1994.

Finalement, les efforts consentis dans la formation de cadres en général sont d'un grand apport pour le processus de développement du pays. Mais avec le départ d'une partie de cette main d'œuvre

qualifiée vers d'autres lieux se pose donc le problème de son impact. C'est ce qu'on va essayer d'expliciter dans le point suivant.

Les implications de l'émigration des compétences

La 'fuite des cerveaux' comme phénomène migratoire a donné lieu à plusieurs interprétations quant à ses impacts, positif et négatif.¹¹ Dans un travail sur ce sujet, Wickramasekara a essayé de dégager une synthèse à ce propos, et que nous reproduisons ci-après.¹²

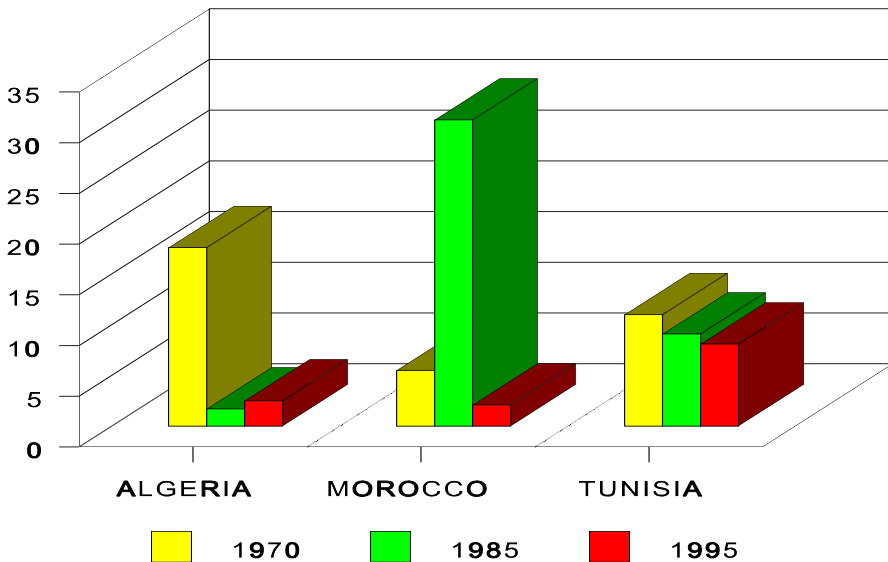
Bilan de la fuite des cerveaux dans les pays d'origine

Effets bénéfiques	Effets néfastes
<ul style="list-style-type: none"> • Accès à des perspectives intéressantes manquant chez eux pour les travailleurs qualifiés • Transferts financiers et apports de devises • Incitation à l'investissement dans l'éducation nationale et dans le capital humain individuel • Le retour des travailleurs qualifiés accroît le capital humain local, assure le transfert des compétences et les contacts avec les réseaux étrangers • Transferts de technologie, investissement et capital-risque par le canal de la diaspora • La circulation des cerveaux favorise l'intégration dans les marchés mondiaux (Inde, Taiwan, Chine) • Les mouvements à court terme de prestataires de services bénéficient aux pays d'accueil comme d'origine • Les transferts permettent aux pays de bénéficier de sa diaspora 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte sensible de capital humain, particulièrement en ce qui concerne les personnes possédant une précieuse expérience professionnelle • Diminution de la croissance et de la productivité due à la perte de capital humain • Manque à gagner fiscal sur de gros investissements en éducation subventionnée • Les transferts financiers des migrants qualifiés peuvent se tarir progressivement avec le temps • Baisse de qualité de services essentiels de santé et d'éducation • Les étudiants formés aux frais de l'Etat ou par leurs propres moyens dans des pays étrangers représentent une perte de plus • Les possibilités de mouvement de personnes physiques de courte durée sont très restreintes par les politiques d'émigration des pays développés • Accroît les disparités de revenus dans le pays d'origine

Il nous est impossible de quantifier la contribution de ces personnes qualifiées en termes de transfert vers le ou les pays d'origine. Les chiffres disponibles concernent l'ensemble des émigrés. Au niveau des pays du Maghreb, la contribution de ces individus varie d'un pays à un autre. Le taux de cette contribution pendant les années 1970 a atteint respectivement 15 %, 25 %, 5 % pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Mais ces taux ont régressé durant les années suivantes comme il est indiqué dans le schéma 1.

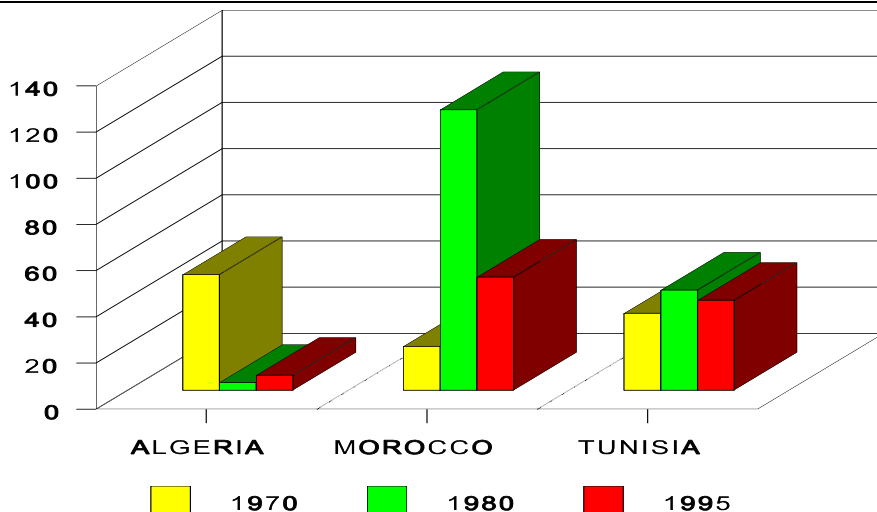
Par ailleurs, ces contributions ont participé dans les réserves monétaires de ces pays durant les mêmes périodes indiquées. En ce qui concerne l'année 1970, ces taux ont atteint 38 %, 03 %, 05 % respectivement pour l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Concernant l'Algérie, ce taux a diminué en 1980 pour atteindre 10 %, puis il a progressé en 1995 pour atteindre 15 %. Par contre au Maroc ce taux a atteint le maximum en 1980 et a diminué en 1995. En Tunisie ce taux a fortement augmenté en 1980 pour atteindre 40 %, puis il a régressé en 1995 pour atteindre 25 %.

Schéma 1: Le taux de la contribution annuelle des émigrés maghrébins pour leur pays pendant les années 1970, 1985 et 1995 par rapport aux exportations de ces pays Unité : en %



Source: Calculations based on data derived from the World Bank, *World Development Report* (Washington, D.C.: World Bank, 1995-1997).

Schéma 2: Le taux de la contribution annuelle des émigrés maghrébins pour leurs pays pendant les années 1970, 1985 et 1995 par rapport à leurs réserves Unité: en %



Source: Calculations based on data derived from the World Bank, *World Development Report* (Washington, D.C.: World Bank, 1995-1997).

Mesures à prendre

Il est pratiquement difficile de concevoir et de mettre en place des politiques qui auraient pour objectif de mettre fin au phénomène de mobilité des compétences des pays en développement vers les pays développés. L'une des raisons qu'on peut avancer réside dans le fait que cette mobilité représente un droit humain fondamental pour les travailleurs migrants. Néanmoins, il est possible d'envisager un certain nombre de mesures à même de réduire l'ampleur du problème et minimiser ses effets pour les pays d'origine. Dans notre cas, de telles mesures peuvent émaner des deux côtés de la méditerranée, c'est à dire les pays d'origine et les pays d'accueil.

Pour les pays d'origine, le meilleur moyen consiste à retenir les personnes qualifiées dans leur pays. Cela signifie que certaines conditions doivent être réunies, c'est à dire s'attaquer aux causes derrière l'exode de ces personnes. En plus de la stabilité du pays, il y a le facteur fondamental qui est la croissance économique. Une croissance rapide et soutenue réduit les écarts dans les revenus et donc agit sur le motif principal qui poussent à l'émigration. Cette croissance se traduit également par la création d'emploi, offrant plus d'opportunités pour les personnes qualifiées de travailler dans leurs pays. Elle permet aussi de réhabiliter l'activité de recherche et de développement qui est indispensable pour conserver les professionnels soucieux de mettre à profit et de faire progresser leurs compétences.

Il y a aussi la possibilité pour le pays d'origine de bénéficier de ces personnes qualifiées installées à l'étranger en encourageant des hommes d'affaires d'investir dans leur pays d'origine. Il est également possible de développer et d'établir des réseaux de scientifiques et universitaires capables d'apporter un soutien à l'économie de leur pays.

Pour les pays d'accueil, dans notre cas les pays de l'UE, il y a lieu de mettre en œuvre des politiques destinées à maintenir ces compétences dans le pays d'origine. La coopération dans le cadre des accords d'association, c'est-à-dire dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, s'est avérée jusqu'à maintenant insuffisante. Il est question d'une plus grande implication des pays européens à travers des aides financières, des investissements diversifiés et également une coopération technique et scientifique à même de préserver les compétences dans leur pays d'origine. L'objectif ultime étant de promouvoir une coopération solide, durable et bénéfique à tous les pays du bassin méditerranéen.

Conclusion

A travers cet article, il paraît que le phénomène de l'émigration dans le bassin méditerranéen de la rive Sud vers la rive Nord, c'est à dire des pays maghrébins en général et de l'Algérie en particulier, a débuté à l'aube du vingtième siècle et plus exactement durant la première guerre mondiale. A partir de là, cette émigration a été caractérisée jusqu'à ce jour par plusieurs types. Depuis, l'émigration s'est accentuée en prenant plusieurs formes. Elle a pratiquement touché toutes les catégories sociales : main d'œuvre ordinaire, cadres moyens, hauts cadres et chercheurs universitaires. Par ailleurs, vu les besoins en main d'œuvre des pays occidentaux en général et les pays de l'UE en particulier, ces derniers ont fait face à ce phénomène différemment. L'encouragement et l'accueil favorable réservé à l'émigration se sont estompés une fois la reconstruction des pays européens ruinés par la deuxième guerre mondiale achevée. Si on prend l'exemple de la France, cette dernière a pris des décisions, en 1977 voire même avant, dans lesquelles elle a incité les émigrés pour le retour à leurs pays d'origine 'Aide au retour'.

Ces derniers temps en particulier les pays européens sont devenus la destination d'une nouvelle forme d'émigration. Il s'agit de

personnes parfois hautement qualifiées et dont l'acquisition a du représenter un coût considérable pour les pays d'origine. Cette mobilité n'est rien d'autre qu'un aspect de cette mondialisation. C'est un phénomène auquel aucun pays ne peut y échapper. Mais comme il se traduit par des pertes pour les pays pourvoyeurs, il est vital de prendre des mesures du moins pour atténuer ses effets sur les pays en développement. Les pays du Maghreb, y compris l'Algérie, peuvent diminuer l'ampleur de ce phénomène, en particulier pour les cadres et chercheurs, par la promotion d'un cadre de travail plus favorable et la relance économique qui mettront fin à la marginalisation, la bureaucratie, et autres problèmes ayant poussé ces personnes à quitter leurs pays. Les pays d'accueil, les pays de l'UE en particulier, sont appelés à renforcer leur coopération qui doit également inclure l'aspect recherche et développement, tenant compte des intérêts réciproques des deux parties.

Références bibliographiques

- 1 Piyasiri Wickramasekara, 'Options politiques de réponse à la migration des compétences: rétention, retour et circulation', *Perspectives des Migrations du Travail (BIT)*, n° 5 F (2002).
- 2 Ahmed Aghrout, *From Preferential Status to Partnership – The Euro-Maghreb Relationship* (Aldershot: Ashgate Publishing Company, 2000), pp. 90-91.
- 3 *Le Quotidien d'Oran*, n° 1994, 2 août 2001, p. 5.
- 4 Cité par Aghrout, op.cit., p. 92.
- 5 Wickramasekara, op.cit.
- 6 Ibid.
- 7 *Guide Economique et Social (ANEP)*, 1987, pp. 254-255; cité par Houria Ouchallel et Nadia Si Youcef, 'Les effets de l'application du programme de l'ajustement structurel sur le secteur de l'éducation', *Colloque International sur le Programme d'Ajustement Structurel et ses Effets sur le Secteur de l'Education et la Santé*, Batna, 20-22 novembre, 2000, p. 159.
- 8 Ibid., p. 254.
- 9 *El-Watan*, 8 septembre 2001, p. 5.
- 10 Abdelkrim Benarab, 'Financement de l'enseignement supérieur en Algérie: Quelques perspectives dans le contexte de la mondialisation', communication présentée au colloque sur La mondialisation, l'ajustement structurel et le développement à la lumière de l'œuvre et la pensée de Fayçal Yachir, Université de Sétif, 15-16 mai, 1999, p. 183.
- 11 A titre d'exemple, on peut citer M. Beine, Docquier F., et al., 'Brain drain and LDC's growth: winners and losers', Working Paper (Centre for Research on Economic Development and Policy Reform, Stanford University, Stanford), n° 129, 2002; A., Mountford, 'Can a brain drain be good for growth in the source economy?', *Journal of Development Economics*, n° 53, 1997, pp. 287-303; and A. Saxenian, 'Brain Circulation: How High-Skill Immigration Makes Everyone Better Off', *The Brookings Review*, vol. 20, n° 1, 2002, pp. 28-31.
- 12 Wickramasekara, op.cit.